

Conseil Municipal
VILLE DE MENDE
Séance du 27 Avril 2021
Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois d'Avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, procède à l'appel.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON) Adjointe, Monsieur Raoul DALLE (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Constatant que la majorité requise pour siéger est atteinte, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Assistaient également à la réunion : Mr Hervé ADELIN, Directeur Général des Services, Mr Olivier MEYRUEIS, Directeur des Services Techniques, Mme Sophie VIEILLEDENT, Directrice de Cabinet, Mr Laurent BRAGER, Responsable du service des Finances, Mme Céline RAYNAL, Directrice des Ressources Humaines, Mme Françoise COUDERC, Directrice des Services à la Population, Jean-Luc Parent, Responsable du service Urbanisme, Mme Sonia JASSIN, Directrice du Service Informatique, Madame Nadia HARABASZ, Directrice Musée et Patrimoine, Monsieur Jérôme DELON, responsable du service Bâtiments, Projets, Propreté, Mr Frédéric POURCHER PORTALIER, Responsable du Service Mutualisé Marchés Assemblées Administration Générale.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR RECUE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE** de la communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit :

- ❖ **N° 014.21** : Arrêté autorisant la signature du marché de travaux « Travaux de voirie Grosses réparations et rénovation de chaussées et trottoirs ».
- ❖ **N° 015.21** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – Programme 2021.

URBANISME – ENVIRONNEMENT - FONCIER

1 – Modifications 8 à 18 du Plan Local d'Urbanisme – Porté à connaissance des avis du commissaire enquêteur

Après délibération et prise de parole par Monsieur POUGET et Mme DIAS pour une intervention ne concernant pas le PLU, Monsieur le Maire, à deux reprises, fait un rappel au règlement intérieur. Madame SOULIER observe le manque de vision prospective de la Ville en matière d'urbanisme. Après remarque de Monsieur LACAS, **Monsieur le Maire** répond que la Ville a une approche pragmatique répondant aux besoins des habitants et des acteurs économiques. Le Conseil Municipal, avec 25 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre, **PREND ACTE** des avis formulés par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'examen des modifications 8 à 18 du Plan Local d'Urbanisme (Modifications ayant déjà fait l'objet d'une enquête publique conformément aux textes applicables).

Modification N°8 : Modification du zonage secteur du Chausse

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°9 : Modification du zonage secteur de Chabannes

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°10 : Modification du zonage secteur de « la Tieule »

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur cette modification sous réserve que les extensions ne permettent pas le traitement de produits dangereux.

Cet aspect sera contrôlé lors du dépôt du dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)

Modification N°11 : Création d'emplacements réservés ; bassins de rétention

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°12 : Création d'un emplacement réservé ; Roussel Bas

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°13: Modification du zonage, secteur de Chabrits

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°14: Modification du zonage, secteur de la Vignette

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°15: Modification du zonage, maison de santé pluri professionnelle

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°16: Modification d'une orientation d'Aménagement et de programmation(OAP), secteur de la Safranière

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°17: RECTIFICATIONS DU REGLEMENT zones UC, UE, UX et 1AU

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

Modification N°18 : La modification du règlement et du zonage, secteur du Causse D'auge

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur cette modification.

2 – Approbation des modifications 8 à 18 du Plan Local d'Urbanisme

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre, **APPROUVE** les modifications N°8 à N°18 du plan local d'urbanisme, en tenant compte des résultats de l'enquête publique.

3 – Projet d'acquisition espace boisé classé parcelles BH 217 et contiguës

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions,

- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour se porter acquéreur de la parcelle BH 217 en vue de constituer une réserve foncière boisée et, à l'avenir, des parcelles contiguës à celle-ci en vue d'étendre lesdites réserves foncières boisées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

4 – Projet d'acquisition parcelle BE 151 pour réalisation d'une aire de stationnement à vocation économique et commerciale (proximité viaduc de Rieucros et future Rocade ouest)

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 7 abstentions,

- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour se porter acquéreur de la parcelle BE 151 en vue de réaliser une aire de stationnement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

5 – Approbation de l'avenant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions,

- **APPROUVE** le nouveau périmètre de l'opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant-ORT.

6 – Exonération du paiement de la redevance d'occupation du Domaine Public 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EXONERER** du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2021 :
 - Les exploitants de terrasse
 - les commerçants du centre-ville
- **DE PRENDRE ACTE** que l'impact financier sera constaté au budget de fonctionnement de la Commune de Mende.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

7 – Vente Cts MARTIN / Commune de Mende

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 7 abstentions, décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles **E3, E5, E 224, E 225, E 226, E 227, E 228 et E 229** d'une surface totale de 25ha99a12ca pour un montant de 170.000,00 € TTC soit CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS.
Les frais notariés sont à la charge la Commune de Mende
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial de PAPANRELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE, 7, Allée Paul Doumer à Mende.

8 – Lotissement Communal Les Hauts de Valcroze - Dépôt de pièces du lotissement

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions, décide :

- **D'APPROUVER** le prix de vente à **99,00 €/ m² TTC**
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement en l'étude de Me Annick PAPPARELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE, notaires à MENDE.

MARCHES PUBLICS - SUBVENTIONS

9 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien de la Route Départementale n° 42 dans la traversée de Mende entre le giratoire Marcel PAGNOL et le giratoire Raymond POULIDOR

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions, décide :

- de **SOLLICITER** auprès du Département de la Lozère la maîtrise d'ouvrage des travaux de la route départementale n° 42 au niveau de l'avenue du 11 novembre,
- de **SOLLICITER** la prise en charge par le Département des dépenses correspondantes,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Département la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la convention financière qui en découleront.

FINANCES

10 – Garantie d'emprunt SA HLM Polygone – 17 logements avenue du Père Coudrin

Après délibération le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions, décide **D'ACCORDER** la garantie communale à la SA. HLM « Polygone » pour le remboursement du prêt N° 112794 à hauteur de 75%.

11 – Attribution d'une subvention d'équipement à la SA D'HLM Lozère Habitations – Construction de 37 logements sociaux – Les Hauts de la Bergerie

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 6 abstentions, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'équipement à la SA D'HLM Lozère Habitations d'un montant de 66 500 € se décomposant comme suit :
 - 21 logements PLUS – Aide forfaitaire 1 500 €, soit 31 500 €
 - 10 logements PLAI – Aide forfaitaire 3 500 €, soit 35 000 €
 - 6 logements PLS – Non aidés

- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au Budget Primitif 2021.

12 – Convention fixant l'attribution d'une subvention à l'Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère

Après délibération et prise de parole de Mme SOULIER et Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 7 voix contre, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec l'association «Office de Vie Associative Mende & Cœur de Lozère », ladite convention.

13 – Examen et vote complémentaire des subventions aux associations 2021

Après délibération le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGADE, AMARGER BRAJON, MAILLOLS et Ms SUAU, BENREGUEL, MARTIN ne prenant pas part au vote), décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'association des amis du Bienheureux pape Urbain V d'un montant de 2 700 €

- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au Budget Primitif 2021.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des délibérés :
<https://www.youtube.com/watch?v=Xbnl1snQdGc>

*Compte rendu approuvé lors du Conseil Municipal du 27 mai 2021
avec 26 voix pour et 7 voix contre.*